

Union Générale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens CGT (UGICT CGT)/SNADGI CGT-SNT CGT Haute Garonne

RGPP et "mobilité professionnelle": L'encadrement aux premières loges !!!

De façon maintenant récurrente, les personnels d'encadrement sont souvent les premiers touchés lors des reculs de garanties collectives ("expérimentation" de la rémunération au mérite, contractualisation avec la direction...) ; ils n'échapperont pas à cette pratique gouvernementale lors de la mise en oeuvre de la future loi de mobilité.

Des réformes et projets contre les carrières des cadres

Avec la loi de mobilité il s'agit de passer d'une fonction publique de carrière à une fonction publique d'emploi. Chacun-e, quelque soit son grade, sera rattaché-e, par convention de 3 à 5 ans, à un emploi. Soit il donnera satisfaction, soit, au motif de l'intérêt du service ou de son inemployabilité, la direction lui demandera de quitter cet emploi. Dès lors, y compris par présentation de CV, il lui sera fait trois propositions d'emplois dans l'une des trois fonctions publiques, même dans une autre région.

En cas de trois refus le fonctionnaire pourra soit ne plus être rémunéré, soit licencié.

Trois refus direz-vous cela traduirait une mauvaise volonté de l'agent et cela pourrait sembler logique, sauf que :

- les cadres, notamment avec la fusion DGI/Trésor, sont une catégorie où il y aura des surnombres conséquents, donc nécessité « dégraisser » sans état d'âme. Dès maintenant pour la DGI c'est le gel attendu de 43 postes de directeurs divisionnaires, 70 IP, 185 ID, ce qui revient de fait à supprimer à terme ces emplois.
- l'objectif de réduction des effectifs de l'ensemble de la fonction publique n'ouvre pas de véritable possibilité de reclassement ailleurs. Nécessairement il y aura inadéquation entre les propositions faites et la qualification effective des personnels d'encadrement concernés (c'est déjà ce qui se passe dans le système mis en place pour les cadres demandeurs d'emploi)
- les conditions de vie en famille conduiront nombre de cadres à refuser un déroulement de carrière à cause d'un impératif de déplacement géographique soudain.

Enfin chacun notera qu'une partie de la rémunération sera liée au poste : le vécu des personnels d'encadrement sur les primes de performance donne idée des situations arbitraires qui en découleront.

Des réformes et projets qui bafouent le rôle de l'encadrement

La RGPP et le projet de loi sur la mobilité confirment l'inquiétude des cadres de la DGFIP :

- comment s'articulera la gouvernance du réseau entre l'administration centrale et la future organisation du pouvoir administratif autour du Préfet ?
- comment, au vu d'indicateurs redéfinis en permanence, des suppressions d'emploi massives, d'embauche sous contrat de droit privé (et du recours ouvert, y compris dans la fonction publique d'Etat, aux sociétés d'intérim), les différents niveaux hiérarchiques, et donc l'ensemble des cadres, articuleront-ils management et technicité ?
- comment les hiérarchies locales assumeront-elles demain, devant les usagers et les élus, la disparition des services de proximité comme les perceptions ?
- comment gérer, suite à la fusion et sur fond de réduction de moyens humains et matériels, ce qui s'annonce comme des situations complexes comme le regroupement ordonnateur-comptable, les liaisons gestion-contrôle ou le périmètre effectif d'intervention du pôle de recouvrement ?

Aux cadres de se débrouiller, mais interdiction d'exprimer leur vision des missions et des besoins des services!

Pour l'encadrement : une période difficile mais forte d'enjeu

Notre administration connaît une période sociale difficile où le refus ministériel d'ouvrir le dialogue social conduit la majorité des personnels à se mobiliser sous des formes variées, parfois inédites. De par leur position hiérarchique, les cadres se trouvent dès lors dans une situation difficile. Nous comprenons cela et nous ne leur demandons pas de ne pas effectuer leur travail. Mais disons-le tout net : le personnel d'encadrement a tout à gagner dans la bataille pour la défense et l'amélioration des garanties collectives. Aussi nous refusons dans ce contexte que les cadres sont pris en otages par le ministre et la DG et nous ne pouvons que condamner des comportements visant à créer des situations encore plus tendues ou à pénaliser plus qu'il ne le faut les agents grévistes ou en action.

Les cadres de la DGFIP sont les premiers concernés par les réformes annoncées Le droit de grève est reconnu pour tous les salariés donc pour les cadres Pour construire un véritable avenir professionnel pour l'encadrement à la DGFIP Nous vous appelons à vous mettre en grève le 10 juin